

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2026	Objet : Modification de la délibération N°0034/2026 relative au règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°0034/2026 du conseil municipal du 9 avril 2026 relative au règlement intérieur du CME ;

Vu l'avis de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 17 juin 2026 ;

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement, ci-annexé ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : ENTERINE la modification de la délibération n°0034/2026.

ARTICLE 2 : ADOPTE le règlement intérieur du conseil municipal des enfants ci-annexé.

ARTICLE 3 : DIT que ledit règlement s'applique à compter du 1^{er} septembre 2026.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 22 juin 2026

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.